

LE SÉNAT, PALAIS DU LUXEMBOURG

Vendredi 7 novembre 1997

Fiche de visite par Pierre Muller -

Si nous remontons le boulevard Saint-Michel en direction de l'Observatoire, nous découvrons sur la droite un grand jardin entouré de grilles, le jardin du Luxembourg. Sur cet espace, nous apercevons un important bâtiment édifié au fond du parc. Il s'agit du Palais du Luxembourg où siège actuellement le Sénat.

Historique -

Au XIIIème siècle, les moines Chartreux s'installent sur cet endroit et bâtissent un vaste couvent.

Après la mort du roi Henri IV, Marie de Médicis ne se plaisant guère au Louvre décide de faire élever un palais qui lui rappelle son ancienne demeure toscane. En 1612, elle achète l'hôtel du duc François de Luxembourg et divers terrains qui formeront un parc très large.

En 1615, l'architecte Salomon de Brosse édifie le palais en s'inspirant du Palais Pitti à Florence. Vingt-quatre grands tableaux sont commandés à Rubens pour l'une des galeries. Ils retracent allégoriquement l'histoire de Marie de Médicis. Ces panneaux composent aujourd'hui la Galerie Médicis au Louvre.

La reine mère s'installe en 1625, mais elle sera exilée peu de temps après à Cologne et y mourra en 1642.

Le Palais appartient ensuite à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, puis ses deux filles y habitent. Il reste dans la famille royale jusqu'à la Révolution.

En 1790, le couvent est supprimé ce qui permet d'agrandir les jardins.

Sous la Terreur, le Luxembourg devint une prison. Il reçoit avant la guillotine la famille de Noailles, Danton, Fabre d'Églantine, Desmoulins, Hébert, etc.

Il abrite ensuite diverses assemblées parlementaires : le Directoire, le Consulat et la Chambre des Pairs sous Louis XVIII.

Chalgrin, architecte de l'Arc de Triomphe, transforme complètement l'intérieur de l'édifice.

Enfin, de 1836 à 1841, Alphonse de Gisors agrandit le palais du côté des jardins par un nouvel avant-corps et deux pavillons d'aile dans le style de la construction initiale.

C'est aujourd'hui le siège du Sénat, la seconde Assemblée parlementaire française.

Le Palais -

Afin de donner un air florentin à ses bâtiments, l'architecte Salomon de Brosse a usé de bossages sur les façades, de colonnes annelées, de chapiteaux toscans. Mais le plan général est français. La cour entourée par un corps central et deux ailes en retour est fermée par une galerie à arcades dont les bras aboutissent à une porte monumentale surmontée d'un dôme.

La terrasse à balustres à laquelle Chalgrin avait substitué un perron sur deux niveaux a été reconstituée telle que l'avait conçue de Brosse à l'origine.

Le Petit Luxembourg est la résidence du Président du Sénat. Il comprend l'ancien Hôtel du Luxembourg donné à Richelieu par Marie de Médicis, le cloître et la chapelle d'un couvent fondé par la reine.

L'intérieur du Palais comprend :

- . la salle du Livre d'Or qui possède des peintures et des boiseries du XVIIème siècle qui ornaient les appartements de Marie de Médicis.
- . l'ancienne bibliothèque décorée de célèbres toiles de Delacroix.
- . la salle de séances de l'Assemblée créée sous Louis-Philippe.
- . la salle de conférences édifiée de 1852 à 1854 par Alphonse de Gisors.
- . le bel escalier d'honneur, dû à Chalgrin, qui s'ouvre dans la galerie où étaient exposés les Rubens.

A l'extérieur, deux élégants patios ornés de parterres à la française ont été créés en contrebas de l'allée de l'Odéon.

Élus au suffrage indirect par un collège formé de députés, de conseillers régionaux et généraux et de délégués des conseils municipaux, les 319 sénateurs constituent la seconde Assemblée parlementaire. Actuellement, Monsieur René Monoury en est le Président.

* * *
*

Compte-rendu de la visite par Pierre Reculard -

Après avoir franchi le porche d'entrée réservé aux visiteurs, et être passés à travers le sas de sécurité, nous avons fait la connaissance de notre guide, un fonctionnaire du Sénat.

Nous avons d'abord été conduits dans une salle de projection où un film nous a été présenté sur l'historique du Sénat et son fonctionnement.

Avec l'Assemblée Nationale, il constitue le Parlement Français, tenant compte de la représentation de nos concitoyens dans leur diversité. Le Sénat joue le rôle d'arbitre entre le gouvernement et les députés. Il examine et éventuellement améliore les projets de lois qui lui sont soumis.

Le sénat, ou « Haute Assemblée » est composée de 321 Sénateurs représentant la France, les départements d'Outre-Mer, et aussi les Français établis hors de France. Parmi eux, une faible proportion de femmes (6%) !

Les Sénateurs sont élus pour 9 ans et renouvelés par tiers tous les trois ans. Leur élection a lieu au suffrage universel par un collège d'électeurs composé dans chaque département de députés, conseillers généraux ou régionaux et pour 95% de conseillers municipaux : ainsi, le Sénat comporte-t-il une forte proportion d'élus locaux représentant la « France profonde » et rurale, par des hommes qui prennent spécialement en compte les intérêts de leur département (les professions agricoles arrivent au 3ème rang avec 13% d'élus).

La Haute Assemblée a à sa tête un président, actuellement Monsieur René Monoury. Le Président jouit d'une position particulière : il est consulté par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée et assure en cas de vacance l'intérim du Président, ce qui fait de lui le second personnage de l'État.

Il dirige un bureau formé de 22 sénateurs : 6 vice-présidents, 3 questeurs et 12 secrétaires. Les sénateurs se répartissent par appartenances politiques en groupes de 15 membres au moins siégeant dans l'hémicycle de la gauche (communistes) à la droite (indépendants) de la tribune.

Les examens des projets de lois sont examinés en commissions « spécialisées ». Il y a 6 commissions permanentes nommant chacune un rapporteur pour la discussion d'un projet en assemblée plénière. Toute proposition de loi est ainsi discutée successivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat, jusqu'à l'accord sur un compromis grâce aux amendements proposés (plus de 5000 par an). C'est ce qu'on appelle « la navette ». En cas de désaccord persistant, l'Assemblée Nationale a le dernier mot.

Au service du Sénat, plus de mille fonctionnaires travaillent au Palais : sécurité, gestion financière, entretien des bâtiments et des jardins du Luxembourg, transports, restauration, etc.

De plus, chaque sénateur peut recruter jusqu'à trois « assistants » à temps plein ainsi qu'un secrétariat, ce qui fait du Sénat une ville dans la ville.

Instruits de tous ces renseignements, nous nous sommes rendus dans la grande salle de conférences, par un escalier de service où nous avons cru monter trois étages. En fait, nous étions seulement au 1er car la hauteur des pièces sous-plafonds est de 15 mètres !